

Paris, le 08/02/08

Monsieur le Haut Commissaire,

Ainsi que j'avais déjà eu l'occasion de l'évoquer avec vous, la Fnars souhaite réagir au choix de l'indicateur central unique tel qu'il paraît avoir été choisi par le Haut Commissariat. .

Nos préoccupations rejoignent pour partie celles dont la la Présidente de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale fait état dans un courrier qu'elle vient d'adresser à Monsieur Bernard Sellier.

L'objectif fixé par le Haut Commissariat est une réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans. Comme l'explique l'ONPES et comme le montrent les documents présentés par le Haut commissariat le 7 décembre 2007, les taux de pauvreté ancrés à 5 ans ont diminué de 27% (entre 2000 et 2004) et de 22% (entre 2001 et 2005), sans pour autant qu'aucune action spécifique n'ait été entreprise pour réduire la pauvreté.

Ainsi, si la croissance économique est au rendez-vous dans les quelques années à venir, cet indicateur diminuera de lui-même mécaniquement, sans qu'aucune action nouvelle ne soit nécessaire.

Le gouvernement pourrait alors craindre de ne voir reconnues par les économistes, les chercheurs, le milieu associatif ou les commentateurs en général, aucune des actions qu'il aurait entreprises pour réduire la pauvreté. ,

Aussi si cet indicateur était validé – ce que nous pourrions comprendre devant la nécessité de choisir rapidement un indicateur simple – il serait alors souhaitable de ne pas se « contenter » d'une réduction d'un tiers (qui se produira sans doute d'elle-même) mais d'au moins de moitié.

Pour notre part, nous considérons que l'indicateur central doit être analysé et interprété au regard de plusieurs autres indicateurs, qui prennent en compte les différentes dimensions de la pauvreté. Il nous semble également que ces indicateurs complémentaires, qui sont seuls susceptibles de rendre compte du vécu réel des personnes pauvres, doivent être validés par l'ensemble des acteurs concernés : administrations, associations et chercheurs.

Par ailleurs, si ces indicateurs complémentaires résultent uniquement de données administratives, les personnes exclues des enquêtes, celles qui sont donc les plus en situation de pauvreté, ne seront pas comptabilisées, ce qui entraîne un biais déjà connu et identifié.

Enfin et surtout, il est nécessaire que la mesure de la pauvreté soit fondée sur des données reconnues et comprises par tous.

On comprend mal à cet égard pourquoi l'indicateur retenu n'est pas l'un de ceux que, l'ONPES a choisi alors que celui-ci travaille depuis plusieurs années sur la construction d'indicateurs.

Plusieurs rapports, de l'IGAS et de la cour des comptes notamment, ont mis en évidence la faiblesse des données disponibles dans ce domaine. A l'heure où le gouvernement s'apprête à renforcer les moyens de l'ONPES et à lui donner une mission élargie, il apparaît indispensable de s'assurer de la fiabilité scientifique des indicateurs retenus et de l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés à cette méthode de mesure.

Je sais bien qu'il n'existe pas de mesure parfaite de l'évolution de la pauvreté, mais il nous semble indispensable qu'avant d'arrêter une décision définitive, vous puissiez organiser un débat qui associe experts, services de l'état et associations, et permette à tous les acteurs, au-delà du cercle étroit des spécialistes, de comprendre l'intérêt et les limites des différents choix méthodologiques possibles,

.

Je vous prie de croire, Monsieur le Haut Commissaire, en l'expression de mes sincères salutations.

Nicole Maestracci